ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Tombé

AMENDEMENT

N º 1385

présenté par
Mme Thill, M. Cattin, Mme Bassire, M. Reiss, M. Evrard et M. Ferrara

---

ARTICLE 4

À l'alinéa 6, supprimer les mots :

« ou la femme non mariée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Concernant les femmes non mariées, et célibataires, le gouvernement augmente de 30% de complément mode de garde, nous lançons le plan pauvreté, la prime d'activité, l'augmentation du SMIC, nos ministres reconnaissent que de nombreuses femmes manifestent sur les ronds-points en gilets jaunes, reconnaissant je cite « qu'elles ne s'en sortent pas seules avec enfant », et nous multiplierions les femmes seules en acceptant qu'elles aient accès à la PMA. Il n'est pas cohérent de leur accorder ce droit à l'enfant.